
Cadre bâti — Accessibilité et usage de l'environnement bâti

*Building construction — Accessibility and usability of the built
environment*

iTeh Standards
(<https://standards.itih.ai>)
Document Preview

[ISO 21542:2021](https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/b90fa9af-8d4f-4a82-8c62-02c92be58e18/iso-21542-2021)

<https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/b90fa9af-8d4f-4a82-8c62-02c92be58e18/iso-21542-2021>



iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 21542:2021](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/b90fa9af-8d4f-4a82-8c62-02c92be58e18/iso-21542-2021)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/b90fa9af-8d4f-4a82-8c62-02c92be58e18/iso-21542-2021>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2021

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	viii
Introduction	x
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	2
3 Termes et définitions	2
4 Considérations générales en matière de conception	8
4.1 Généralités	8
4.2 Points clés de l'accessibilité	9
5 Orientation et information à l'extérieur et à l'intérieur d'un bâtiment	11
5.1 Orientation et information	11
5.1.1 Généralités	11
5.1.2 Niveaux d'information	12
5.1.3 Principe plurisensoriel	13
5.1.4 Indicateurs de surfaces podotactiles	13
5.2 Surfaces au sol et surfaces murales	14
5.3 Contraste visuel	14
5.3.1 Généralités	14
5.3.2 Contraste de luminance	15
5.3.3 Contraste de luminance des matériaux luisants ou brillants	16
5.3.4 Choix des couleurs et motifs	17
5.3.5 Facteurs de conception pertinents	18
5.4 Éclairage	19
5.4.1 Généralités	19
5.4.2 Éclairage extérieur	19
5.4.3 Éclairage à l'intérieur des bâtiments	19
5.4.4 Éclairage destiné à faciliter le repérage	20
5.4.5 Éclairage contrôlable et réglable	20
5.4.6 Niveaux d'éclairement dans les différentes zones	20
5.4.7 Éblouissement et ombres	20
5.5 Signalisation	21
5.5.1 Généralités	21
5.5.2 Types de panneaux	21
5.5.3 Emplacement des panneaux	22
5.5.4 Hauteur et emplacement des panneaux	22
5.5.5 Police et taille des lettres	24
5.5.6 Contraste de luminance	24
5.5.7 Éblouissement et éclairage	24
5.5.8 Facilité d'interprétation	24
5.5.9 Installation de signaux tactiles en relief et en braille	24
5.5.10 Caractères tactiles, chiffres, signaux et symboles graphiques	25
5.5.11 Braille	25
5.5.12 Symboles tactiles	26
5.5.13 Cartes et plans d'étages tactiles	26
5.5.14 Écrans d'information	26
5.6 Symboles graphiques	26
5.7 Acoustique	32
5.7.1 Généralités	32
5.7.2 Maîtrise du bruit	33
5.7.3 Amélioration de l'écoute	34
5.8 Systèmes, signaux et informations d'alarme d'urgence	36
5.8.1 Généralités	36
5.8.2 Alarmes d'urgence	36

5.8.3	Alarmes d'urgence sonores	37
5.8.4	Signaux visuels d'alarme d'urgence	37
5.8.5	Systèmes d'alerte d'urgence	37
6	Approche et entrée dans un bâtiment ou dans l'environnement bâti	38
6.1	Généralités	38
6.2	Stationnement	38
6.2.1	Emplacement des places de stationnement accessibles	38
6.2.2	Nombre de places de stationnement accessibles désignées	38
6.2.3	Exigences dimensionnelles des places de stationnement pour voitures	39
6.2.4	Exigences dimensionnelles des places de stationnement pour fourgons et fourgonnettes accessibles en fauteuil roulant	40
6.2.5	Signalisation	41
6.2.6	Caractéristiques de surface des places de stationnement accessibles	41
6.2.7	Bateau entre la place de stationnement et une voie piétonnière plus élevée contiguë	42
6.2.8	Places de stationnement intérieur accessibles	42
6.2.9	Organisation du stationnement	43
6.2.10	Espaces de rangement pour fauteuils roulants motorisés, scooters et autres dispositifs d'aide à la mobilité	43
6.2.11	Installations d'entreposage de poussettes et vélos	43
6.2.12	Zones de dépose	43
6.3	Voies d'accès au bâtiment	43
6.3.1	Généralités	43
6.3.2	Repérage, cheminement guidé et autres informations physiques	44
6.3.3	Largeur de la voie d'accès et des espaces d'évitement et de giration pour les personnes en fauteuil roulant	45
6.3.4	Cheminement en gradins et escaliers	47
6.3.5	Paliers des cheminements en pente	47
6.3.6	Appui par une main courante et guidage sur des voies d'accès	47
6.3.7	Drainage des voies d'accès et de sortie	47
6.3.8	Obstacles sur un cheminement	47
6.4	Rampes	49
6.4.1	Généralités	49
6.4.2	Pente et longueur	49
6.4.3	Largeur des rampes	51
6.4.4	Paliers de rampes	52
6.4.5	Appui et guidage par des mains courantes installées sur les rampes	52
6.4.6	Drainage des rampes	53
6.4.7	Matériaux de surface	53
6.5	Protections le long des cheminements et des rampes	53
6.6	Entrées de bâtiment et sorties de secours sur l'extérieur	54
6.6.1	Généralités	54
6.6.2	Seuils aux entrées et sorties de secours sur l'extérieur	55
6.6.3	Espace de circulation au niveau des portes d'entrée et des sorties de secours vers l'extérieur	55
6.6.4	Exigences spatiales entre les portes en enfilade et dans les vestibules	56
7	Circulation horizontale dans un bâtiment	57
7.1	Voies de circulation internes et espaces de manœuvre	57
7.1.1	Généralités	57
7.1.2	Voies de circulation/couloirs intérieurs	57
7.1.3	Espace de giration permettant une rotation à 90° d'un fauteuil roulant dans les couloirs	58
7.1.4	Espace de giration permettant une rotation à 180° d'un fauteuil roulant	58
7.2	Trottoirs roulants	59
8	Circulation verticale dans un bâtiment	59
8.1	Généralités	59
8.2	Rampes dans les bâtiments	59

8.3	Escaliers.....	60
8.3.1	Généralités	60
8.3.2	Hauteur et giron des marches	60
8.3.3	Largeur minimale des volées d'escaliers	61
8.3.4	Paliers d'escaliers.....	61
8.3.5	Encombrement en hauteur	62
8.3.6	Avertissements visuels et tactiles	62
8.3.7	Mains courantes et protections le long des escaliers.....	64
8.4	Mains courantes.....	65
8.4.1	Généralités	65
8.4.2	Caractéristiques d'une main courante	65
8.4.3	Continuité d'une main courante.....	66
8.4.4	Hauteur d'une main courante.....	66
8.4.5	Extension horizontale d'une main courante.....	66
8.4.6	Informations visuelles et tactiles.....	66
8.4.7	Résistance mécanique.....	67
8.5	Ascenseurs.....	67
8.5.1	Généralités	67
8.5.2	Approche et accès à l'ascenseur	68
8.5.3	Entrée de cabine d'ascenseur — Ouverture des portes.....	69
8.5.4	Largeur d'entrée et dimensions intérieures des cabines.....	69
8.5.5	Équipement intérieur de la cabine.....	71
8.5.6	Précision d'arrêt/de nivelage	72
8.5.7	Commandes et signaux.....	72
8.5.8	Ascenseurs utilisés pour l'évacuation.....	75
8.6	Plates-formes élévatrices verticales et plates-formes élévatrices sur un plan incliné	76
8.7	Escaliers mécaniques et trottoirs roulants.....	76
9	Composants et équipements d'un bâtiment.....	77
9.1	Blocs-portes et fenêtres	77
9.1.1	Portes et ferrures.....	77
9.1.2	Blocs-portes coupe-feu.....	85
9.1.3	Fenêtres et ferrures.....	86
9.2	Équipements, commandes et interrupteurs.....	86
9.2.1	Généralités	86
9.2.2	Emplacement, hauteurs et distances.....	87
9.2.3	Fonctionnement.....	88
9.2.4	Identification.....	88
9.2.5	Usage et cohérence de la conception.....	88
9.2.6	Interphones et téléphones.....	89
9.2.7	Accès par carte et distributeurs automatiques	89
9.2.8	Systèmes d'accès sécurisé.....	91
9.2.9	Fontaines à eau.....	91
9.2.10	Systèmes d'élimination et conteneurs de déchets	92
9.3	Mobilier	92
9.3.1	Généralités	92
9.3.2	Places assises dans les zones d'attente	92
9.3.3	Position assise devant des bureaux ou des tables.....	93
10	Pièces et espaces à l'intérieur des bâtiments à usage non résidentiel	94
10.1	Zones d'accueil, guichets, réceptions et billetteries.....	94
10.1.1	Généralités	94
10.1.2	Espace de manœuvre.....	94
10.1.3	Hauteur	95
10.1.4	Éclairage.....	95
10.1.5	Audition et lecture labiale.....	95
10.1.6	Systèmes de billetterie.....	96
10.2	Vestiaires.....	96
10.3	Salles de conférence et salles de réunion.....	96

10.4	Auditoriums, salles de concert, stades, espaces d'observation dans les zones de rassemblement et lieux similaires	96
10.4.1	Généralités	96
10.4.2	Systèmes d'amélioration de l'écoute	96
10.4.3	Éclairage pour l'interprétation gestuelle	96
10.4.4	Zones de places assises réservées aux personnes en fauteuil roulant	96
10.4.5	Lignes de visibilité au-dessus des spectateurs assis et debout	98
10.4.6	Numérotation des rangées et des sièges	98
10.4.7	Accès à la scène et aux coulisses	98
10.5	Cabinets d'aisance, sanitaires et salles de bain	98
10.5.1	Généralités	98
10.5.2	Cabinets d'aisance pour personnes handicapées autonomes	99
10.5.3	Dimensions des cabinets d'aisance accessibles aux personnes en fauteuil roulant	100
10.5.4	Portes des cabinets d'aisance	105
10.5.5	Siège de toilette	105
10.5.6	Barres d'appui	106
10.5.7	Distributeurs de papier toilette	106
10.5.8	Lavabo	106
10.5.9	Alimentation en eau	110
10.5.10	Robinets	110
10.5.11	Urinoirs	110
10.5.12	Autres accessoires	111
10.5.13	Alarme d'assistance	111
10.5.14	Dispositifs d'alarme incendie	111
10.5.15	Douches	111
10.5.16	Salles de bains	113
10.6	Chambres accessibles	116
10.7	Vestiaires accessibles	117
10.8	Coins cuisine	118
10.9	Zones de stockage	118
10.10	Terrasses, vérandas et balcons	118
10.11	Bars, cafés et restaurants	118
10.12	Aménagements pour les chiens-guides et autres chiens d'assistance	119
10.12.1	Généralités	119
10.12.2	Zones aménagées pour les chiens-guides et chiens d'assistance	119
11	Sécurité incendie et évacuation	119
11.1	Généralités	119
11.2	Objectifs de la conception	120
11.3	Principe d'évacuation en cas d'incendie	120
11.4	Évacuation d'urgence liée à l'infrastructure du bâtiment	121
11.4.1	Vue d'ensemble de l'infrastructure essentielle du bâtiment	121
11.4.2	Voies d'évacuation d'urgence	121
11.4.3	Zones de sécurité relative	122
11.4.4	Systèmes d'évacuation par ascenseur	122
11.4.5	Espaces d'attente sécurisés jouxtant les escaliers d'évacuation en cas d'incendie	122
11.4.6	Escaliers d'évacuation en cas d'incendie	124
11.4.7	Étages de refuge temporaire	124
11.4.8	Portes de sortie de secours sur l'extérieur et portes coupe-feu	125
11.4.9	Plan de sécurité incendie	125
12	Questions liées à la gestion et à la maintenance	125
	Annexe A (informative) Logements	126
	Annexe B (informative) Indicateurs de surfaces podotactiles	134
	Annexe C (informative) Espaces de circulation au niveau des entrées de portes	138

Annexe D (informative) Prévention des incendies, protection, sécurité et évacuation de toutes les personnes	151
Annexe E (informative) Méthodes de détermination du contraste de luminance	156
Annexe F (informative) Questions liées à la gestion et à la maintenance	163
Annexe G (informative) Capacités humaines et aspects de conception associés	166
Bibliographie	176

iTeh Standards
(<https://standards.itih.ai>)
Document Preview

[ISO 21542:2021](https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/b90fa9af-8d4f-4a82-8c62-02c92be58e18/iso-21542-2021)

<https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/b90fa9af-8d4f-4a82-8c62-02c92be58e18/iso-21542-2021>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 59, *Bâtiments et ouvrages de génie civil*, sous-comité SC 16, *Accessibilité et fonctionnalité des environnements construits*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 21542:2011), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications par rapport à l'édition précédente sont les suivantes:

- a) structure du document: un nouveau niveau hiérarchique a été introduit et les articles/paragraphes ont été renumérotés en conséquence et en partie réorganisés ([Article 5](#) par exemple);
- b) révision rédactionnelle de l'Introduction et du Domaine d'application;
- c) modification de l'approche relative aux éléments exceptionnels, qui ne s'appliquent désormais qu'aux bâtiments existants;
- d) mise à jour des références normatives dans tout le document;
- e) révision de l'[Article 3](#) relatif aux termes et définitions conformément à la terminologie employée dans le document et mise à jour des sources;
- f) restructuration de plusieurs paragraphes, portant notamment sur:
 - l'orientation et les informations ([5.1](#));
 - l'éclairage ([5.4](#));
 - l'acoustique ([5.7](#));

- les voies d'accès au bâtiment (6.3);
 - les entrées de bâtiment et les sorties de secours sur l'extérieur (6.5);
 - les plates-formes élévatrices verticales et les plates-formes élévatrices sur un plan incliné (8.6);
 - les blocs-portes et les fenêtres (9.1);
 - les pièces et les espaces à l'intérieur des bâtiments à usage non résidentiel (Article 10);
- g) les dispositions concernant les indicateurs de surfaces podotactiles ont été adaptées:
- de nombreuses références ont été faites à l'ISO 23599:2019;
 - un nouveau paragraphe sur les indicateurs de surfaces podotactiles a été introduit en 5.1;
 - l'annexe relative aux indicateurs de surfaces podotactiles a fait l'objet d'une révision et a été raccourcie;
- h) révision des dispositions concernant le contraste visuel:
- les spécifications de 5.3 ont fait l'objet d'une révision et les facteurs de conception pertinents de l'annexe sur les capacités humaines et les considérations de conception associées ont été transférés dans ce paragraphe;
 - une annexe séparée portant sur la détermination du contraste de luminance a été créée;
- i) révision complète et élargissement des spécifications concernant l'acoustique en 5.7 ainsi que les systèmes, signaux et informations d'alerte en situation d'urgence en 5.8;
- j) clarification et élargissement des spécifications relatives aux obstacles isolés sur un cheminement en 6.3.8;
- k) révision complète des spécifications concernant les rampes en 6.4 et les ascenseurs en 8.5;
- l) élargissement des spécifications relatives aux commandes et signaux (9.2) et aux fontaines à eau (9.2.9);
- m) révision des paragraphes liés à l'évacuation en cas d'urgence (incendie):
- regroupement des spécifications se rapportant à l'évacuation en cas d'urgence (incendie) de l'Article 11 tout en conservant les spécifications concernant les systèmes d'alarme d'urgence en 5.8, les ascenseurs utilisés pour l'évacuation en 8.5.8 et les blocs-portes coupe-feu en 9.1.2;
 - introduction d'un paragraphe sur l'évacuation en cas d'urgence liée à l'infrastructure du bâtiment;
 - révision complète de l'annexe relative à la prévention des incendies, la protection, la sécurité et l'évacuation (Annexe D);
- n) introduction d'une nouvelle annexe informative relative aux logements (Annexe A);
- o) révision rédactionnelle des figures existantes, suppression des figures redondantes et ajout de nouvelles figures;
- p) mise à jour de la Bibliographie incluant la suppression des normes nationales.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

Le présent document spécifie des exigences essentielles et des recommandations nécessaires à la réalisation d'un environnement bâti sûr, inclusif, adapté à l'âge et durable, qui soit accessible et utilisable par tous.

L'objectif du présent document est de décrire la façon dont il convient de concevoir, construire, gérer et entretenir un bâtiment afin de permettre aux personnes: d'approcher et d'entrer dans ce bâtiment; d'utiliser ses installations, services et réseaux d'informations; de sortir du bâtiment dans des conditions normales; et de l'évacuer en cas d'urgence.

L'accessibilité et l'usage pour tous sont un concept dynamique en constante évolution; il s'agit d'un attribut fondamental d'un environnement bâti durable. Ce processus implique des actions et des tâches interdépendantes dans la vie quotidienne des personnes, ce qui leur permet de s'instruire, de décrocher un emploi, de jouer un rôle actif au sein d'une communauté et de se sentir socialement intégré. Une seule barrière, d'ordre physique ou autre, à cette participation peut toutefois restreindre, interrompre et faire annuler la totalité du processus.

Le présent document a pour but de répondre aux besoins de la plus large majorité des personnes. Cet objectif est atteint en s'accordant sur les dispositions minimales qui sont généralement acceptées pour s'adapter à la diversité humaine et aux variations en termes d'âge, de capacité et de comportement, et qui sont communes à toute société.

Une fois l'infrastructure d'accessibilité et d'usage entièrement en place et en service, il est essentiel de mettre en œuvre de bonnes pratiques et procédures de gestion des bâtiments afin de maintenir leurs performances initiales conformes à l'exécution ou adaptées tout au long du cycle de vie du bâtiment et, en cas d'incendie ou d'autres situations d'urgence, de s'assurer que la stratégie prévue de sécurité est initiée et exécutée avec succès.

Les principes d'accessibilité et d'usage pour tous sont énoncés dans le préambule (g) et dans les [Articles 9, 10, 11, 12](#) et 19 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Ces principes sont renforcés par:

- l'Agenda de développement durable 2015-2030 des Nations Unies, en particulier l'objectif de développement durable 11: «Villes et communautés durables»;
- la Stratégie et le plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé 2016-2020 de l'Organisation mondiale de la Santé.

NOTE 1 La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), avec son Protocole facultatif, a été adoptée par l'Assemblée générale du 13 décembre 2006. Elle est entrée en vigueur le 3 mai 2008 et est donc devenue un instrument juridique international. Pour obtenir des informations complémentaires, consulter le site web des Nations Unies: <https://www.un.org/development/desa/disabilities/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities.html>.

NOTE 2 La protection des personnes en situation de handicap pendant des événements naturels sévères (séismes, inondations, glissements de terrain, typhons et tsunamis, par exemple) est traitée dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), qui fait partie intégrante de l'Agenda de développement durable des Nations Unies.

La prise en compte des exigences et recommandations de conception du présent document dès les premières phases de conception d'un bâtiment neuf permettra de réduire le coût financier des mesures garantissant l'accessibilité et l'usage, ainsi que d'accroître la sécurité du bâtiment achevé et la convivialité pour chacun de ses utilisateurs. Pour tous les bâtiments existants, il y a lieu de tout mettre en œuvre pour satisfaire aux exigences visant à les rendre accessibles et utilisables. Il est également important d'assurer l'accessibilité aux bâtiments présentant une importance historique, architecturale et culturelle.

Lorsque ces exigences de conception ne sont pas prises en compte, le coût socio-économique est considérable en termes de violation des droits de l'homme et la sécurité et la satisfaction des utilisateurs du bâtiment concerné baissent de façon significative.

Le Guide 71 de l'ISO/IEC et son document d'orientation ISO/TR 22411 améliorent et facilitent la compréhension des exigences du présent document.

Il est actuellement envisagé d'élaborer des documents complémentaires afin de traiter en particulier les environnements destinés aux enfants handicapés et le patrimoine culturel.

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 21542:2021](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/b90fa9af-8d4f-4a82-8c62-02c92be58e18/iso-21542-2021)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/b90fa9af-8d4f-4a82-8c62-02c92be58e18/iso-21542-2021>

Cadre bâti — Accessibilité et usage de l'environnement bâti

IMPORTANT — Le fichier électronique du présent document contient des couleurs jugées utiles pour la bonne compréhension du document. Il convient donc que les utilisateurs envisagent d'imprimer ce document sur une imprimante couleur.

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie un éventail d'exigences et de recommandations applicables aux éléments et assemblages de construction ainsi qu'aux composants, accessoires et produits liés aux aspects d'usage et d'accessibilité à considérer lors de la conception et de la construction de bâtiments, à savoir l'accès aux bâtiments, la circulation à l'intérieur des bâtiments, la sortie des bâtiments en condition normale et l'évacuation en cas d'incendie.

Le présent document s'applique également aux espaces communs des bâtiments résidentiels à plusieurs blocs. L'[Annexe A](#) fournit des recommandations concernant les blocs résidentiels.

Le présent document comprend également des dispositions relatives aux caractéristiques extérieures directement associées à l'accès à un bâtiment ou à un groupe de bâtiments depuis une limite correspondante du site concerné, ou entre un tel groupe de bâtiments sur un site commun. Il ne traite pas des éléments de l'environnement extérieur, tels que les espaces publics libres, dont la fonction est autonome et n'est pas liée à l'utilisation d'un bâtiment spécifique.

Il est applicable aux bâtiments neufs et aux nouveaux travaux effectués dans des bâtiments déjà existants.

Le présent document expose le concept des «éléments exceptionnels pour des bâtiments existants» applicable aux situations où il est exceptionnellement difficile de satisfaire aux exigences spécifiées et où il s'avère donc impossible d'assurer l'accessibilité totale. Les «éléments exceptionnels pour des bâtiments existants» permettent de spécifier un niveau d'accessibilité acceptable mais restreint. Un élément exceptionnel pour des bâtiments existants ne doit ni être appliqué dans d'autres situations, ni être invoqué de manière injustifiée, ni être utilisé en guise d'excuse pour ne pas élever le niveau d'accessibilité alors que le contexte économique et/ou technique le permettrait.

Les dimensions indiquées dans le présent document et associées à l'utilisation des fauteuils roulants se rapportent à l'encombrement des tailles de fauteuils roulants couramment utilisées et des utilisateurs, tel que spécifié dans l'ISO 7176-5 et l'ISO/TR 13570-2, de 800 mm de large et de 1 300 mm de long.

Le présent document est principalement destiné à des personnes adultes en situation de handicap, mais il contient également plusieurs recommandations sur les besoins spécifiques des enfants en termes d'accessibilité.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

Guide ISO/IEC 71, *Guide pour l'intégration de l'accessibilité dans les normes*

ISO 4190-5:2006, *Installation d'ascenseurs — Partie 5: Dispositifs de commande et de signalisation et accessoires complémentaires*

ISO 8100-1:2019, *Elévateurs pour le transport de personnes et d'objets — Partie 1: Règles de sécurité pour la construction et l'installation d'ascenseurs et d'ascenseurs de charge*

ISO 8100-30:2019, *Ascenseurs pour le transport des personnes et des charges — Partie 30: Installation d'ascenseurs des classes I, II, III et VI*

ISO 9386-1, *Plates-formes élévatrices motorisées pour personnes à mobilité réduite — Règles de sécurité, dimensions et fonctionnement — Partie 1: Plates-formes à course verticale*

ISO 9386-2, *Plates-formes élévatrices motorisées pour personnes à mobilité réduite — Règles de sécurité, dimensions et fonctionnement — Partie 2: Élévateurs inclinés pour usager en position assise, debout ou en fauteuil roulant*

ISO 23599:2019, *Produits d'assistance pour personnes aveugles ou visuellement affaiblies — Indicateurs tactiles de surfaces de marche*

IEC 60118-4, *Électroacoustique — Appareils de correction auditive — Partie 4: Systèmes de boucles d'induction utilisées à des fins de correction auditive — Exigences de performances système*

IEC 60268-16, *Équipements pour systèmes électroacoustiques — Partie 16: Évaluation objective de l'intelligibilité de la parole au moyen de l'indice de transmission de la parole*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions de l'ISO/IEC Guide 71 ainsi que les suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>

3.1 accessibilité

capacité des individus, indépendamment de leur âge, taille, capacité ou incapacité à accéder à des bâtiments ou des parties de bâtiments, à s'y déplacer et à en sortir

Note 1 à l'article: L'accessibilité comprend la facilité d'approche, d'entrée, d'évacuation et/ou d'utilisation de manière indépendante d'un bâtiment et de ses services et installations par tous les usagers potentiels de ce même bâtiment avec l'assurance de la préservation de la santé, de la sécurité et du bien-être de chaque individu au cours de ces activités.